

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	9

L'an 2022, le 23 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZE s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVALLET Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/09/2022.

Vote
A la majorité
Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 1

Présents : M. CHEVALLET Michel, Maire, Mme : MARIEN Jocelyne, MM : BONNET Nicolas, BRUNEAU Pascal, DEQUIDT Francis, FAVRAULT Eric, FAVRAULT Frédéric, FAVRAULT Pascal, JOLLY Jean-Pierre, TEILLET Nicolas

Absent: Mme QUENARD Marie Thérèse,

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : BONNET Nicolas

25_09_2022 – Avis concernant la demande d'autorisation de l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Fontenay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté du Préfet de l'Indre en date du 29 juillet 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS EOLIENNES DES CERISES pour l'exploitation d'un parc éolien, composé de sept aérogénérateurs et de trois postes de livraison électrique sur le territoire de la commune de Fontenay, Indre,

Vu la note de synthèse, jointe à la convocation du présent conseil municipal, relative au projet éolien des Cerises soumis à enquête publique,

Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien des Cerises, la SAS Eoliennes de Cerises projette d'installer sept aérogénérateurs (d'une hauteur totale comprise entre 179 mètres et 189 mètres en bout de pale) et trois postes de livraison électrique sur la commune de Fontenay,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Eoliennes des Cerises a déposé un dossier d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien, situé sur le territoire de la commune de Fontenay. La demande a été jugée recevable, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En application de l'article R 181-38 du Code de l'Environnement, les Conseils municipaux de la commune de Fontenay et des communes susvisées par un rayon d'affichage de six kilomètres sont appelés à donner leur avis. La commune d'Aize est donc directement concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

7 VOIX CONTRE

2 VOIX POUR

et 1 ABSTENTION

— **Emet un avis défavorable sur ce projet.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2022
Le Maire
Michel CHEVALLET

Le secrétaire de séance
Nicolas BONNET

